

## BULLETIN

DE LA

## CHAMBRE DE COMMERCE

## DU DISTRICT DE MONTREAL

PRIX D'ABONNEMENT	SERVI GRATUITEMENT AUX MEMBRES	UN DOLLAR PAR AN
-------------------	--------------------------------	------------------

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
83 RUE ST-JACQUES, - - - MONTREAL.  
JOS. HAYNES, Secrétaire.

Le bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 1.30 à 5 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la  
"Chambre de Commerce du District de Montréal"  
MONTREAL, Canada.

## COMITÉ DE RÉDACTION.

L'HON. ALPHONSE DESJARDINS,	:	:	:	:	PRÉSIDENT.
MM. L. E. GEOFFRION,	:	:	:	:	VICE-PRÉSIDENTS.
D. MASSON,	:	:	:	:	
L. E. MORIN, PÈRE.	:	JOS. CONTANT.	:		
J. X. PERRAULT.	:	H. A. A. BRAULT.	:		
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.	:		:		

### Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre et du Conseil pour le mois de Mai.

Assemblée générale trimestrielle, mercredi, le 3 mai 1899, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Les procès-verbaux des séances ajournées de la dernière assemblée générale sont lus et adoptés.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est également lu et adopté.

On procède ensuite au dépouillement du courrier de la semaine.

Lecture d'abord, est donnée d'une lettre du directeur de la Société des Arts du Canada qui remercie la Chambre pour l'empressement qu'elle a mis à se rendre à son invitation.

La compagnie du chemin de fer de Ceinture par son gérant, M. Mullarkey, remercie la Chambre d'avoir accepté son invitation de faire une tournée d'inspection de sa voie ferrée, de son usine de la force motrice, à la Pointe aux Trembles, et de l'aménagement de son hôtel au Bout-de-l'Île.

M. Brierly, directeur du *Herald*, invite la Chambre à prendre part à une délégation qui doit rencontrer

le Premier Ministre provincial au sujet de la nomination d'une Commission qu'il est question de constituer pour étudier le fonctionnement de l'administration municipale de Montréal.

Aucune action n'est prise sur cette lettre qui est laissée sur la table.

La Chambre de Commerce de Fraserville accuse réception de la proposition préparée par le Comité de législation sur l'opportunité qu'il y a de préparer une loi de faillite uniforme pour tout le pays.

M. J. C. Auger, régistrateur, invite la Chambre à souscrire à un ouvrage qu'il est en train de publier sur les lois statutaires d'enregistrement. Cette lettre est référée au comité de législation.

Après la lecture d'un certain nombre de lettres ayant trait à des questions d'ordre intérieur, on procède à la lecture des avis de motion amendant les articles 42 et 56 des règlements. Ces amendements sont adoptés.

En conséquence et pour l'avenir, les séances, tant du Conseil que de la Chambre, auront lieu le mercredi au lieu du vendredi ; en outre, les chèques ne porteront plus que deux signatures au lieu de trois qu'ils portaient autrefois, à savoir :—la signature du Président et celle du Trésorier.

*Rapports de Comités.*—Le Comité de finances présente un rapport très satisfaisant.

Les comités de l'Industrie manufacturière, de l'Instruction technique et du BULLETIN MENSUEL, rapportent progrès.

Le Secrétaire lit ensuite un compte-rendu de la séance de la distribution des récompenses aux élèves

qui fréquentent les cours gratuits de dessin et de peinture donnés par la Société des Arts du Canada.

Le discours prononcé en cette circonstance par le Président de la Chambre, est surtout très remarqué.

M. J. X. Perrault informe la Chambre que l'Hon. R. Dandurand est en train de préparer un projet de loi contre l'usure, et qu'il s'est assuré l'appui de l'Hon. Sénateur Drummond.

M. Guillaume Boivin attire l'attention de la Chambre sur le changement de destination apportée à l'orphelinat F. X. Beaudry qu'un incendie désastreux vient de détruire en presque totalité. Il déclare qu'on attribue, en certains endroits, ce changement de destination à une pression qui aurait été exercée sur la Succession par les associations ouvrières. M. J. X. Perrault, et après lui, Messrs L. E. Morin, père, et Jos. Lambert démontrent l'inanité d'une telle accusation :—les raisons qui ont motivé ce changement étant d'ordre purement administratif.

M. F. Sauvageau, vice-président de la Chambre syndicale de la construction, se plaint de ce que la Chambre n'a pas poussé avec toute la vigueur qu'elle déploie dans d'autres circonstances, un amendement à la loi établissant la durée de la responsabilité des entrepreneurs de bâtisses, et que la Chambre syndicale désirait faire adopter par la dernière Législature provinciale.

En l'absence du président du Comité de législation auquel cette proposition avait été référée, il a été impossible d'établir le bien-fondé de cette plainte.

A toute éventualité, le Secrétaire est invité à faire un relevé de ce qui s'est passé et à en donner communication au Conseil à sa prochaine séance.

On procède ensuite à l'admission de MM. W. Baril, manufacturier, et J. Courtois, agent d'assurances, comme membres de la Chambre.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 10 MAI, 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardius, président.

Etaient présents :

MM. D. Masson, V.-P.	C. H. Catelli,
J. X. Perrault,	L. J. A. Surveyer,
Guil. Boivin,	J. L. Coutlée, N.P.,
A. Lalonde,	Jos. Fortier,
D. C. Brosseau,	Jos. Contant,
Jos. Lambert, fils,	Jos. Paquette,
L. J. Tarte,	et le Secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté.

On procède ensuite au dépouillement du courrier de la semaine.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Ministère des Travaux Publics annonçant l'envoi prochain de plans, devis, formules de soumissions, etc., d'une salle d'exercices militaires (Drill Hall), que le gouvernement se propose de construire à Vancouver, C. A.

Lecture est ensuite donnée d'une communication du bureau du Musée Commercial de Philadelphie annonçant l'envoi des diplômes de Sociétaires pour la Chambre, le Président et le Secrétaire.

Le président du Comité de législation écrit à la Chambre au sujet d'une interpellation faite par M. Félix Sauvageau à une séance antérieure.

M. O. Desmarais, député, écrit à la Chambre au sujet de la version française d'un document publié par le gouvernement fédéral.

Le "Board of Trade" d'Ottawa, écrit à la Chambre au sujet de la désignation des délégués qui devront la représenter à un congrès qui sera tenu à Ottawa au sujet de l'enseignement Technique. Aucune action n'est prise sur cette lettre dont la considération est remise à plus tard.

Le Conseil passe ensuite aux rapports de comités.

Les comités de l'Industrie manufacturière, de l'Enseignement technique, et du BULLETIN MENSUEL, rapportent progrès.

A l'article "Matières nouvelles," le Président, forcé de s'absenter, invite M. Damase Masson à lui succéder à la présidence.

M. J. X. Perreault lit un mémoire préparé par la Corporation des pilotes en réponse à une invitation qui lui aurait été faite par la Commission du Havre de Montréal.

Ce mémoire a trait à la réglementation du *stage* des apprentis pilotes. M. Perrault commente ce mémoire et résume les conditions anormales dans lesquelles se trouvent les apprentis pilotes sous le régime actuel. Il ressort de ces explications que l'apprentissage se borne à une simple inscription sans examen aucun, suivi d'un stage d'un certain nombre d'années, qui échappe entièrement à la surveillance et au contrôle de la Corporation des pilotes, et de la Commission du Havre.

M. Perrault critique d'abord la composition du bureau d'examen à la Commission du Havre et en second lieu la manière de conduire ces examens.

M. L. J. Tarte abonde dans le sens de M. Perrault.

M. Jos. Contant, commissaire du havre, relève certaines inexactitudes qui s'étaient glissées dans la critique de M. Perrault, et s'objecte à l'adoption d'emblée par le Conseil, de ce mémoire qui est renvoyé au Comité de navigation qui est invité à se réunir à cet effet afin de préparer un rapport.

Au cours de ses remarques, M. Contant présente au

Conseil un plan d'ensemble, à petite échelle, des améliorations au port de Montréal, adopté par la Commission du Havre, et qui n'attendent pour leur mise à exécution que la sanction du gouvernement.

M. Mullarkey, directeur-gérant du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal, est ensuite présenté au Conseil.

Ce monsieur vient prier la Chambre de vouloir bien prêter son concours à la Compagnie qu'il représente, pour décider le conseil municipal à prendre une détermination immédiate au sujet d'un droit de passage dans la rue Davidson, dans le quartier d'Hochelaga, réclamé par sa Compagnie.

Du consentement de la majorité des membres présents, M. L. J. Tarte, appuyé par M. C. H. Catelli, présente la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité :

TEXTE DE LA RÉOLUTION

“ Attendu que la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal a demandé au Conseil-de-Ville de Montréal l'autorisation d'établir un service de tramway pour voyageurs dans la rue Davidson, dans le quartier Hochelaga ;

“ Attendu que cette demande a été faite au comité du département des chemins du Conseil-de-Ville, afin de permettre à celui-ci de faire une enquête à ce sujet et de se procurer l'opinion des avocats de la cité sur cette question, à savoir : Le Conseil peut-il accorder ce privilège sans violer ses obligations envers la Compagnie du Tramway de Montréal ?

“ Attendu que les avocats de la Cité ont déclaré dans leur rapport que la Compagnie du Tramway de Montréal n'a pas un monopole ou une franchise exclusive dans les rues de la ville, et que le Conseil pourrait accorder à la dite Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal la permission de faire circuler ses tramways dans la dite rue Davidson sans violer en aucune façon ses obligations envers la Compagnie du Tramway de Montréal ;

“ Et attendu que le comité des chemins du Conseil a recommandé à l'unanimité qu'il soit permis à la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal d'établir un service pour voyageurs dans la dite rue ;

Il est en conséquence résolu :

“ Que cette Chambre considère qu'il est d'intérêt public que la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal soit autorisée à prolonger son réseau jusque dans la rue Davidson, dans les limites de Montréal, et par les présentes, approuve la recommandation du comité des chemins au Conseil-de-Ville pour que cette autorisation soit accordée, et prie le Conseil-de-Ville de confirmer sans délai la recommandation du dit comité des chemins.”

Le Secrétaire reçoit instructions de faire tenir une copie de cette résolution au Conseil-de-Ville de Montréal, et M. le Président est invité à désigner une délégalation des membres du Conseil, qui devront l'accompagner afin d'appuyer cette résolution.

On procède ensuite à l'admission des nouveaux membres.

M. J. P. Mullarkey, directeur-gérant de la Compagnie du chemin de fer de Ceinture de Montréal, sur la proposition de M. Jos. Fortier, est admis séance tenante.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 17 MAI, 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Etaient présents :

MM. L. E. Geoffrion, V.-P.	A. Lalonde,
L. E. Morin, père,	Jos. Lambert, fils,
J. X. Perrault,	Jos. Paquette,
Guil. Boivin,	J. L. Coutlée, N. P.
C. P. Chagnon,	D. C. Brosseau,
H. A. A. Brault,	L. A. Dufresne,
Jos. Fortier,	U. Garand,
	et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

Immédiatement après l'ouverture de la séance, M. H. A. A. Brault, président du comité de Législation, suggère qu'à l'avenir, et afin de prévenir le retour d'interpellation analogue à celle qui a été faite par M. Félix Sauvageau, à la dernière séance du Conseil, le Secrétaire soit invité à prévenir les présidents des comités auxquels le Conseil aurait référé certaines questions pour en faire une étude approfondie et préparer un rapport.

M. Jos. Lambert, président de la Chambre syndicale de la construction, déclare que l'interpellation dont il vient d'être question, n'a pas été faite par la Chambre syndicale, mais qu'elle est personnelle à M. Félix Sauvageau.

Cette question étant réglée, on procède au dépouillement du courrier de la semaine.

Le Musée Commercial de Philadelphie invite le Conseil de la Chambre à faire un choix des sujets que la délégation, qui doit la représenter, à Philadelphie, devra traiter.

Cette communication est référée au comité des Expositions et Musées.

Le Président de la Chambre fait part au Conseil d'une lettre du supérieur du collège de St-Césaire, invitant le Président et le Conseil à assister aux examens de l'institution qu'il dirige.

Après délibération, il est décidé d'envoyer des délégués dont le choix est remis à plus tard.

Le Président rappelle que l'an dernier, à pareille époque, la Chambre a répondu à une invitation analogue en désignant deux délégués dont le Président, qui sont revenus parfaitement satisfaits de l'enseignement commercial fourni par cette institution.

Le Secrétaire donne lecture d'un extrait de la *Philadelphia Press* qui a été transmis à la Chambre par le Musée Commercial de Philadelphie. Cette imprimé contient une liste très détaillée des corps délibérants, Chambres de Commerce, etc., qui se sont engagés à prendre part au congrès qui sera tenu à Philadelphie, en octobre prochain.

M. le Président donne ensuite communication de l'invitation qui lui a été faite d'assister à la fête de la Reine, à Port Tampa, Floride, E. U.

Le Secrétaire est chargé d'excuser le Président qui regrette de ne pouvoir se rendre à cette invitation.

On procède ensuite à la lecture des rapports de comités.

Le comité des Chemins de fer et Navigation, rapporte qu'il s'est réuni mardi, le 16, sous la présidence de M. Armand Lalonde.

A cette réunion, M. J. X. Perrault recommanda l'adoption du Mémoire préparé par la Corporation des pilotes sur l'apprentissage des candidats aux fonctions de pilote, mémoire qui avait été référé à ce comité par le conseil.

M. C. Auger, président de la Corporation des pilotes, présent à cette réunion, explique ce mémoire.

M. L. E. Morin, père, ex-représentant de la Chambre à la Commission du Havre, se prononce contre l'immixtion de la Chambre dans des questions aussi spéciales et qui ne relèvent que de la Commission du Havre ou du gouvernement. Il suggère de référer le mémoire au représentant actuel de la Chambre à la Commission du Havre.

M. Jos. Contant, présent à la réunion, est invité à se renseigner auprès de la Commission du Havre et à préparer un rapport qui devra être soumis au Comité à sa prochaine réunion. Cette suggestion est adoptée.

Rapport du comité des finances — *Emprunts populaires*. Le comité présente, comme il en avait été convenu, son rapport sur les emprunts municipaux ou emprunts populaires. Rappelons que les conclusions de ce rapport ont déjà été consignées dans un procès-verbal antérieur—(Séance du 19 avril dernier).

Ce rapport est adopté à l'unanimité, et le Secrétaire reçoit instruction d'en faire parvenir une copie aux autorités municipales et de l'insérer dans le prochain numéro du BULLETIN.

Le comité de "Rédaction du BULLETIN" rapporte

progrès. Le premier numéro de cette publication ayant paru samedi dernier.

M. Jos. Fortier, parlant de la tournée d'inspection que la Chambre doit faire du chemin de fer de Ceinture le 31 mai prochain, excursion qui doit être suivie d'un diner servi à l'hôtel du Bout-de-l'Île, suggère qu'un comité spécial dit "d'organisation" soit nommé. Le Conseil reconnaissant l'à-propos de cette demande, désigne Messrs. A. Lalonde, C. H. Catelli, Jos. Fortier, L. E. Morin, jr., L. J. Tarte et le Secrétaire comme devant constituer ce comité qui est convoqué séance tenante pour une réunion immédiatement après la clôture de la séance du Conseil.

M. C. P. Chagnon attire l'attention de la Chambre sur le *Bill des faillites* dont M. Thomas Fortin, député, s'est constitué le parrain. Il demande au Conseil de vouloir bien passer une résolution réaffirmant l'attitude prise par la Chambre au sujet de la nécessité et l'urgence d'une loi de faillite qui serait adoptée par le parlement à la session actuelle.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le Secrétaire est invité à en faire parvenir une copie à M. le député Fortin, parrain du Bill.

M. Jos. Lambert, parlant du projet d'un Bill amendement la loi qui règle la durée de la responsabilité des entrepreneurs, prie le Conseil de bien vouloir inviter le président du comité de Législation, à convoquer son comité pour reprendre l'étude de cette importante question.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 26 MAI 1899.

Sous la présidence de M. J. X. Perrault, en l'absence du Président et des Vice-Présidents.

Etaient présents :

MM. L. E. Morin, père,	C. P. Chagnon,
Jos. Fortier,	Jos. Lambert, fils,
Jos. Paquette,	L. J. A. Surveyer,
L. A. Dufresne,	L. J. Tarte,
C. A. Gagnon,	D. Masson,
Jos. Contant,	Arma. Lalonde et

Le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

On procède ensuite au dépouillement du courrier de la semaine.

M. le Député Thomas Fortin, informe la Chambre, qu'il a dû retirer "pour le moment" son projet de loi sur la liquidation des faillites. Cette lettre est une réponse à une résolution du Conseil réaffirmant l'attitude déjà prise par la Chambre sur cette importante question.

L'Hon. Ministre de la Justice accuse réception du compte rendu de la séance de distribution des récompenses aux élèves qui suivent les cours de dessin et de peinture donnés gratuitement par l'Association des Arts du Canada.

Le Ministre déclare qu'il prendra cette communication en sa sérieuse considération.

Le Board of Trade d'Ottawa transmet à la Chambre des documents ainsi qu'une lettre au sujet du projet du câble télégraphique sous-marin transpacifique (Pacific Cable).

Une résolution adoptée tout récemment par ce corps délibérant est intercalée dans cette lettre.

La Chambre est invitée à appuyer le projet en adoptant une résolution identique.

Le Secrétaire reçoit instructions d'accuser réception de cette communication, etc., dont l'étude est remise à la prochaine séance, attendu qu'une partie des documents annoncés par la lettre n'ont pas encore été reçus.

Le Secrétaire donne ensuite communication d'une invitation faite à la Chambre lundi, le 22, par la Commission du Havre, de prendre part à une tournée d'inspection des travaux exécutés ou en cours d'exécution dans le port de Montréal.

M. le Président ainsi que MM. les Vice-Présidents n'ayant pu se rendre à cette gracieuse invitation, le Secrétaire seul y a pris part.

Cette tournée a été motivée par l'annonce de la venue prochaine à Montréal du "Committee of Canals" de l'Etat de New-York, lequel est en tournée officielle d'inspection des canaux du Canada.

Ce comité se compose des Messieurs dont les noms suivent :

General Francis V. Greene, New-York, Chairman.

John W. Scatcherd, Buffalo.

Frank S. Witherbee, Port Henry, N.Y.

Major Thos S. Symons, U.S.A., Buffalo.

E. A. Bond, Watertown, New-York State Engineer & Surveyor.

John A. Fairlie, New-York, Secretary of Committee.

M. St. G. Davis, Private Secretary to General Greene.

M. John W. Scatcherd, de Buffalo, accompagné de son secrétaire, ont seuls pris part à cette tournée d'inspection ; les autres membres du comité ayant été retenus au canal de Soulanges.

Parmi les personnes présentes, on remarquait le Président de la Commission du Havre, M. le Maire de Montréal, le représentant de la Chambre à la Commission du Havre, M. Alph. Racine, et plusieurs autres.

Le Secrétaire de la Commission a profité de la circonstance pour prévenir le Secrétaire de la Chambre qu'il a été décidé à la Commission, grâce à l'initiative

de M. Jos. Contant, qu'à l'avenir, la Chambre sera invitée à se faire représenter dans de semblables circonstances.

On passe ensuite aux rapports de comités.

Le comité de l'Industrie Manufacturière n'a pas eu de réunion ; celui de Navigation non plus.

Celui de " Rédaction du BULLETIN " a eu une réunion le 19 ; on y a réglé des questions d'ordre administratif.

Le comité de Finance s'est réuni le 23. On y a discuté et approuvé plusieurs mémoires, factures, etc.

Au sujet de la *commission* que l'on paie à l'agent d'annonces, le comité suggère, qu'à l'avenir, cette commission ne soit payée que sur les annonces qui auront été acceptées par le comité de Rédaction.

Le comité chargé d'organiser la tournée d'inspection et le dîner au Bout de-l'Île, s'est également réuni le 19. On a décidé de préparer une circulaire qui devra être distribuée par la poste à tous les membres de la Chambre. On a aussi décidé de faire l'impression des billets, et du Menu.

A l'article " Matières nouvelles," M. Jos. Fortier attire l'attention de la Chambre sur les appellations qui ont été données aux nouvelles subdivisions des quartiers de Montréal. Il fait voir l'inexactitude de certaines de ces appellations au point de vue de l'orientation.

M. C. P. Chagnon donne la raison de ces appellations, et, après discussion, il est décidé, sur la proposition de M. C. P. Chagnon, appuyé par M. A. Lalonde, de référer la question au comité de Législation et de l'inviter à faire rapport.

On procède ensuite à la lecture des propositions de nouveaux membres dont la nomination est reportée à la prochaine assemblée générale.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### COMPTE-RENDU DE L'EXCURSION AU BOUT-DE-L'ÎLE MERCREDI, LE 31 MAI, 1899.

En réponse à une invitation qui lui avait été faite par la Compagnie du Chemin de fer de Ceinture de l'Île de Montréal, une nombreuse délégation de la Chambre de Commerce du District de Montréal a pris part à une tournée d'inspection de la voie et de l'usine de la force motrice, et enfin, a terminé cette excursion en s'asseyant à un dîner servi à l'hôtel du Bout-de-l'Île.

Rappelons pour mémoire que cette Compagnie, qui a été constituée en 1892, était au début composée presque exclusivement des membres de la Chambre de Commerce. Parmi ses anciens directeurs nous devons citer Messrs O. M. Augé, avocat ; Chs. Desmarteau, comptable ; C. H. Catelli, manufacturier ; Théodule

Lefebvre, fabricant, et N. H. Hurteau, marchand de bois et échevin de Montréal.

Que la Chambre de Commerce a toujours favorisé cette compagnie ; par suite, cette invitation était dans l'ordre et à prévoir.

Le départ de la délégation s'est effectué de la rue Lasalle. Le dernier tramway, en destination de l'hôtel, ayant laissé la rue Notre-Dame à 6 hrs précises, tel qu'annoncé.

Un certain nombre de délégués se sont rendus jusqu'à l'usine électrique (Power house) à la Pointe aux Trembles.

Le matériel de cette usine se compose d'une double machine à vapeur *compound* du type *tandem* actionnant une dynamo de la capacité de 200 Kilo-Watts, soit 275 chevaux-vapeur, d'une machine à vapeur du type *cross-compound* commandant une dynamo de 325 Kilo-Watts, soit 450 chevaux-vapeur. Soit une force collective disponible de 725 chevaux électriques, avec une marge additionnelle de 50 pour cent.

Le générateur à vapeur est constitué par trois chaudières tubulaires à deux feux chacune et à tirage naturel. Du reste, l'usine est pourvue des accessoires que l'on rencontre habituellement dans les installations de cette nature.

Rappelons pour mémoire que le *watt*, qui est l'unité de travail électrique, est le produit de l'*ampère* par le *volt* ; en outre, que le cheval-vapeur est égal à 746 watts. Le *Kilo-Watt*, c'est-à-dire, 1000 watts, est également l'unité de mesure de travail pour les machines de grande puissance.

Les visiteurs ont constaté l'ordre admirable et la propreté méticuleuse qui règnent dans cet établissement.

Le trajet jusqu'au Bout-de-l'Isle s'est effectué sans incident aucun.

Le banquet a été précédé et suivi d'un double feu d'artifice offert gracieusement par la maison S. Robitaille & Cie. A ce diner ont pris part 75 convives parmi lesquels figuraient en outre de M. L. E. Geoffron occupant la présidence, M. E. Galibert, président de la Chambre de Commerce Française, MM. J. X. Perrault, H. Laporte, Jos. Contant, D. Parizeau, M. Poindron, Dr Ls Laberge et plusieurs autres invités de marque.

Le menu qui était très varié, avait été choisi et préparé avec beaucoup de soin. Le service aussi était très bien organisé. Au dessert, sur l'invitation du Président, le Secrétaire donne communication des lettres d'excuses des invités, entr'autres : du Maire de Montréal, du Président du Board of Trade, du Président de la Commission du Havre, du Directeur-Gérant du chemin de fer de Ceinture et du Président

de la Chambre de Commerce du District de Montréal que nous publions *in extenso* ci-après :

Montréal, 30 mai 1899.

Monsieur JOSEPH HAYNES,

*Secrétaire de la Chambre de Commerce*

*du District de Montréal.*

83, St-Jacques, Cité.

Monsieur le Secrétaire,

A cause d'un deuil survenu dans ma famille, il me sera impossible d'être présent à l'assemblée de demain au Bout-de-l'Isle et au banquet qui doit la suivre. Il m'eût été très agréable d'être avec vous en cette occasion qui nous est offerte, grâce à l'attention toute sympathique de Messieurs les Directeurs de la Compagnie de Ceinture de l'Isle de Montréal, de visiter une localité remarquable non-seulement par la beauté de son site, mais encore par les vieux souvenirs qu'il évoque.

C'est à peu près vers cet endroit que, le 23 juin 1615, Champlain, revenant par la Rivière des Prairies d'une expédition qu'il venait de faire au Long Sault, rencontra le Père LeCarron allant vers l'ouest porter la bonne nouvelle aux tribus sauvages qu'il voulait évangéliser, et les RELATIONS nous rapportent que le 24 juin, fête de St-Jean-Baptiste, eût lieu en cet endroit la première messe qui se soit dite sur l'Isle de Montréal et même dans le pays, puisque la première messe célébrée à Québec ne le fut que quelques jours après.

Cette rencontre du premier missionnaire avec le fondateur du pays ne constitue-t-elle pas un fait mémorable à ajouter aux raisons qui ont déterminé le choix du 24 juin comme date de notre fête nationale.

Ce site est aussi remarquable au point de vue des intérêts que la Chambre de Commerce représente par le fait que c'était très souvent l'endroit où les *traitants* rencontraient les tribus qui venaient échanger avec eux. Dans leurs expéditions vers les grands lacs, traitants et missionnaires préféraient à la voie du St-Laurent, d'entrer ici par la Rivière des Prairies pour se diriger par l'Outaouais et la Rivière des Français jusqu'à la Baie Georgienne parce que, disent les RELATIONS, cette ligne était la plus sûre, la plus courte et la plus commode.

L'une des questions qui a intéressé notre Chambre pendant le cours de l'année dernière aurait donc dès cette époque été favorablement décidée.

C'est encore en cet endroit que débouchaient dans le fleuve ces innombrables *radeaux* que le commerce de bois a fait flotter de temps immémorial sur la rivière Outaouais, les dirigeant sur Québec pour le grand commerce Européen.

Outre le plaisir qu'auront les Membres à se trouver réunis dans un site aussi enchanteur que celui du

Bout-de-l'Île, maints souvenirs historiques viendront donc s'ajouter à l'intérêt de cette fête. A ces souvenirs nous aimons à joindre cette coïncidence heureuse de l'établissement définitif, sous les auspices des Chambres de Commerce de Bordeaux, de la Chambre de Commerce Française de Montréal et de notre propre Chambre, d'une ligne de navigation Franco-Canadienne. Et comme témoignage de la part active que la Chambre de Commerce du District de Montréal a prise dans la réalisation de ce projet, les promoteurs ont bien voulu choisir son Président comme le premier administrateur statutaire canadien de la nouvelle Compagnie.

Vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de boire à la santé et à la prospérité des Chambres sœurs en même temps qu'au succès de cette entreprise si bien faite pour cimenter leur union.

Je souhaite donc plein succès à la Chambre, bienvenue à nos convives.

Veillez dire à Messieurs les Membres que si je ne puis être présent à la fête, je serai de cœur avec eux.

Avec ma parfaite considération,

Le Président,  
(Signé) ALPH. DESJARDINS.

Cette lettre contient un renseignement historique que nous lisons pour la première fois et qui n'est pas généralement connu ; c'est pour cela que nous avons fait une exception pour cette lettre.

Le Président porte ensuite les santés.

La première santé proposée est celle de la Reine.

“ Le premier devoir de tout canadien, dit le Président, est de boire la première santé à la Reine.”

La seconde santé est celle de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

Monsieur Galibert, président de la Chambre, répondit à cette santé dans les termes suivants :

“ Je me suis fait un plaisir d'accepter l'aimable invitation que vous avez eu la gracieuseté de m'envoyer et je vous en remercie au nom de la Chambre de Commerce française de Montréal. Je suis très flatté de me trouver ce soir l'hôte de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Tout le monde connaît les services signalés que rendent les Chambres de Commerce.

“ Le groupement, dans un intérêt commun, de banquiers, industriels et négociants d'une ville a pour effet d'améliorer la situation commerciale, et ainsi, d'être un grand facteur dans l'économie générale d'un pays.

“ Nous avons vu la Chambre de Commerce du District de Montréal à l'œuvre ; nous suivons de près ses travaux intéressants et sommes en mesure d'apprécier tout le bien qu'elle fait au commerce de la métropole

du Canada. L'autorité qu'elle a su prendre en matière commerciale, fait que sa voix est entendue en haut lieu.

“ Je vous prie de vouloir bien m'excuser, Messieurs, si, pour aborder un sujet des plus intéressants, je me permets de vous entretenir de la Chambre de Commerce française de Montréal, et aussi quelque peu de moi-même.

“ La Chambre de Commerce française de Montréal, que j'ai l'honneur de représenter ici ce soir, fut fondée en 1886, sous les auspices de M. Dubail, alors Consul Général de France, dans la puissance du Canada ; elle a pour mission de s'intéresser aux relations commerciales entre les deux pays si chers à nous tous, Messieurs, la France et le Canada. Modestement, sans bruit, elle fait d'une manière désintéressée le travail qui lui est demandé, elle trouve même le temps de faire des recherches en vue de l'amélioration à apporter aux relations commerciales entre les deux pays qui lui tiennent de si près.

“ C'est dans cet ordre d'idées qu'elle a eu l'occasion de s'occuper depuis longtemps de la question de navigation directe entre la France et le Canada.

“ Je suis heureux de vous dire, Messieurs, que les travaux de notre Compagnie, dans ce but, n'ont pas été en vain. Ils viennent enfin d'être couronnés de succès. Vous connaissez tous aujourd'hui la nouvelle de la création de la Société de navigation Franco-Canadienne. Cette société va rendre de grands services à notre commerce et va lui permettre enfin de bénéficier des avantages que lui octroie le traité de commerce franco-canadien.

“ Il y a un an, me trouvant à Bordeaux, je fus invité par la Chambre de Commerce de cette ville à l'entretenir sur des questions commerciales, canadiennes, pouvant intéresser le commerce français. Je ne manquai pas de profiter de cette occasion pour faire ressortir le tort causé aux affaires franco-canadiennes, par suite du manque de ligne de navigation entre la France et le Canada. Ma plaidoirie parut intéresser beaucoup ces Messieurs. Il faut que cette ligne se fasse, dirent-ils, il faut surtout que Bordeaux en soit le terminus français. Il y a un moyen bien simple pour cela, leur répondis-je, que Bordeaux crée la ligne et elle la gardera pour son port.

“ En prenant congé de M. Henry Brunet, le regretté président de la Chambre de Commerce de Bordeaux il y a quelque temps, j'eus le grand regret d'apprendre la mort de ce digne vieillard, ce monsieur me dit : J'ai bon espoir que votre mission à Bordeaux n'aura pas été inutile, avant longtemps vous aurez de nos nouvelles.

“ Cet espoir, grâce à la sympathie et aux capitaux

canadiens vient de se réaliser. La ligne de navigation Bordeaux-Montréal est aujourd'hui un fait accompli.

Sous peu, nous aurons le plaisir de saluer le pavillon français, nous apportant, par la voie du magnifique St-Laurent, des marchandises de France sans surcharge de frais, et, ensuite, emportant en France nos produits canadiens, exempts, par suite de *droiture*, de surtaxes d'entrepôt à leur entrée en France.

“ Ceci va stimuler et augmenter les relations commerciales entre la France et le Canada, ce dont nous nous réjouissons tous.

“ La nomination de M. Alphonse Desjardins, l'honorable président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, à la charge d'administrateur de la Société de Navigation Franco-Canadienne, de ce côté-ci de l'Atlantique, a reçu tant en France qu'en Canada l'approbation unanime des actionnaires. Il eût été difficile de faire un meilleur choix.

“ La gérance de la Compagnie sera, de ce côté-ci, en bonnes mains. M. Poindron a fait ses preuves, il connaît à fond toutes questions de transports.

“ Encourageons tous, Messieurs, la Société de Navigation Franco-Canadienne, elle est notre œuvre, nous lui devons notre support.”

La santé des Directeurs du Chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal.

En réponse à cette santé, M. Catelli énumère les avantages que le public de Montréal retire dès maintenant, de la construction de cette voie ferrée : il fait allusion aux pique-niques des Enfants pauvres, imaginés par la direction de *La Presse* et appliqués avec le succès que nous connaissons. C'est là une œuvre vraiment philanthropique et qui ne peut manquer d'avoir une influence bienfaisante sur le physique et par contre-coup, sur le moral de la population enfantine de Montréal.

La troisième santé a été : Nos relations commerciales avec la France.

M. Jos. Contant fait valoir, en termes très éloquents les avantages que le Canada et Montréal en particulier, pourraient retirer de ces relations.

M. Poindron, gérant de la Compagnie de Navigation Bordeaux-Montréal, invité à parler sur cette question, donne des renseignements sur la nouvelle ligne française. Il déclare entr'autres choses qu'il est heureux d'affirmer qu'il est franchement Canadien-Français. Il termine ses remarques en remerciant la Chambre de Commerce du District de Montréal, pour l'encouragement qu'elle prodigue aux promoteurs de cette entreprise commerciale.

M. Richard, de la maison Richard & Cie, de France, fabricant d'eaux-de-vie, remercie la Chambre pour l'accueil qui lui est fait et invite M. J. X. Perrault à vouloir bien dire quelques mots.

M. Perrault parle surtout de l'Exposition de 1900, à Paris, dont il est un des Commissaires. Il fait la revue des progrès industriels que le Canada a fait depuis une dizaine d'années, et il est convaincu que le Canada ne manquera pas de figurer avec grand honneur à cette exposition, tant au point de vue de la qualité de ses produits que de la modicité de leurs prix. Il ne manque pas de faire vibrer la note patriotique au sujet de la nouvelle ligne française dont il prédit le succès.

“ M. H. Laporte, prend ensuite la parole. Il débute en se déclarant enchanté de constater les rapports de bonne entente et de cordialité qui règnent entre les deux Chambres de Commerce françaises.

“ Il est convaincu que Canadiens et Français ne manqueront pas de donner leur concours à la nouvelle ligne franco-canadienne. Il croit qu'avant d'accorder des subsides, les gouvernements attendent que les promoteurs aient fait leurs preuves : il a la conviction intime que ces preuves seront concluantes. “ Du reste, dit-il, il est toujours dangereux de baser le succès commercial d'une entreprise sur l'appui d'un gouvernement. Il est bien préférable de rester indépendant.”

Le Président propose ensuite la santé de la presse.

M. L. J. Tarte, directeur de *La Patrie*, répond à cette santé au nom de la presse française. Incidemment, il parle du bill contre l'usure : il se déclare en faveur de l'établissement d'une nouvelle ligne franco-canadienne.

M. L. G. A. Beauchesne, représentant de la *Gazette*, répond à cette santé au nom de la presse anglaise.

Le Président propose ensuite la santé des dames.

Messrs H. Lanctôt, avocat, et G. Boivin, répondent avec beaucoup d'entrain et de verve à cette santé qui fut une des plus populaires.

A l'issue de cette dernière santé, le banquet prit fin et le retour s'effectua pour la plupart des convives, dans un tramway spécial mis gracieusement à la disposition des excursionnistes par la Compagnie du Chemin de fer de Ceinture de l'île de Montréal.

De l'aveu de toutes les personnes présentes, cette excursion a été un succès complet sous tous rapports, et un grand nombre d'excursionnistes ont manifesté l'espoir que la Chambre prendra des mesures pour qu'à l'avenir, il soit institué un dîner annuel de fondation comme cela se pratique par certains corps délibérants.

Une bonne part du succès de cette promenade revient sans conteste au Comité d'organisation qui, on se le rappelle, se composait de M. A. Lalonde, président, et de MM. C. H. Catelli, Jos. Fortier, L. E. Morin, jr., L. J. Tarte et du Secrétaire, et, nous allions oublier le concours désintéressé qui nous a été prêté par les grands journaux, entr'autres *La Presse* et *La Patrie*.

## EMPRUNTS POPULAIRES

## RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

Dans un éditorial du 8 avril dernier, *La Presse*, parlant des emprunts de la ville de Montréal, fait un parallèle entre le mouvement qui semble s'affirmer dans le public au sujet des emprunts populaires, et le succès remporté par le gouvernement Américain lors de l'émission de son emprunt de \$200,000,000.00 et cela en pleine guerre, alors que le capital est si craintif d'habitude.

“ Se conformant au véritable esprit de la loi qui régit ces placements, le département du Trésor cherche par tous les moyens à sa disposition, de mettre tout le peuple à même de souscrire.

“ En dépit de conditions financières défavorables, l'emprunt fut offert au public, sous forme de *bons au porteur* de \$20, \$100, \$500, \$5,000 et \$10,000, et cela avec un succès qu'il était difficile de prévoir sous les circonstances.

“ La petite épargne absorba à elle seule, sous forme de bons de \$20 à \$500, \$100,500,000 : soit plus de la moitié de l'emprunt.

“ Nous n'avons rien à ajouter à l'exposé du Ministre des Finances des Etats-Unis. Il renferme, en les réfutant, jusqu'au succès compris, toutes les objections faites aux emprunts populaires, et nous dirons, avec l'Hon. M. L. F. Gage, que l'étude de cette question s'impose à l'esprit de nos hommes d'Etat, qu'ils siègent à l'Hôtel-de-ville ou au Parlement.

“ Il semble que nos édiles ne doivent pas se laisser intimider, plus que le gouvernement américain ne l'a été, par les critiques adverses ou les menaces des intéressés.”

Cette idée des emprunts populaires n'est pas nouvelle à la Chambre de Commerce. En effet, en feuilletant le dernier rapport annuel de notre Chambre, nous trouvons qu'à la séance du conseil du 29 décembre 1898, M. Guillaume Boivin fit la proposition suivante :

“ Attendu que, par les privilèges qui lui sont conférés par la loi, la cité de Montréal peut, pour des fins publiques, emprunter pour les besoins de son administration, les sommes nécessaires, pourvu qu'elles ne dépassent pas un chiffre déterminé ;

“ Attendu que, jusqu'à ce jour, il a été d'usage de négocier en dehors du marché du Canada les emprunts nécessaires aux besoins publics ;

“ Attendu que cette méthode d'emprunter à l'étranger a pour effet de faire sortir de notre pays les économies du peuple, sous forme d'intérêts, commissions, etc. ;

“ Attendu que, d'après les calculs les plus approxi-

matifs, il existe dans le pays \$246,000,000 en dépôt, et qu'il y a, en dehors des besoins du commerce, de l'industrie, et de la propriété immobilière, en banque d'escompte, en banque d'épargnes, en sociétés de prêt, un capital d'à peu près \$38,000,000 ne rapportant pas 3 pour cent ;

“ Attendu que la cité de Montréal peut, avec le crédit dont elle jouit, se procurer des fonds auprès de ses propres contribuables, et cela à conditions faciles et avec économie ;

“ Attendu qu'il serait avantageux pour toute l'épargne canadienne de profiter du bon crédit de la ville de Montréal ;

“ Attendu que le taux de l'intérêt payé par les banques est au minimum de 3 p.c., et que celui payé sur les valeurs de notre ville est de 4 p.c. en moyenne ;

“ Attendu que la ville de Montréal a toujours payé régulièrement les intérêts à ses prêteurs ;

“ Attendu que, fréquemment, les besoins municipaux exigent un appel de fonds publics ;

“ Attendu que le mode le plus simple et le plus économique d'appel de fonds est celui de l'offre directe de *bons au porteur* ou coupons de la plus petite dénomination possible ;

“ Attendu que ces valeurs au porteur peuvent être négociées avec avantage en tout temps ;

“ Attendu que la ville peut elle-même établir son bureau d'émission, sans avoir besoin pour cela de recourir à des intermédiaires.

*Résolu* : Que le conseil de ville de Montréal, pour les motifs énumérés, soit prié de vouloir bien désormais présenter directement sur le marché de Montréal, et aux contribuables de préférence, ses emprunts sous forme de coupons ou *bons au porteur* de petite dénomination.”

Les considérants de cette résolution sont suffisamment détaillés pour que nous nous dispensions de les commenter.

Voyons maintenant les objections à ce mode d'emprunts .

On a dit : “ Le peuple n'est pas assez instruit en matières financières, pour comprendre les bénéfices qu'il retirerait de semblables emprunts. Il est habitué à porter son argent aux caisses d'épargnes ; il continuera à l'y porter, et c'est courir au-devant d'un insuccès nuisible aux intérêts et à la réputation de la ville que de tenter une semblable aventure.”

Ces objections, dans l'opinion du comité, n'ont rien de sérieux ou de fondé, comme le prouve très bien du reste le succès de l'emprunt du gouvernement américain, cité plus haut.

Profondément convaincu que les économies des “ petits ménages ” sont dues à la prévoyance, à la

bonne administration et surtout à l'abnégation des femmes, " Le Comité " suggère de s'adresser aux femmes par la voie des journaux, afin d'intéresser plus immédiatement les contribuables, et, par ricochet, les échevins.

La ville a un emprunt de \$222,000 à faire ; qu'elle l'offre au public en *bons au porteur* de \$10, \$20, \$50, \$100, et \$500.00, portant intérêt au taux de 4 p. c. au pair. Si cet emprunt est mis sur le marché en termes clairs et précis, nous croyons qu'il sera couvert plusieurs fois dans un court laps de temps.

La ville ne risque rien à faire cette tentative qu'elle est du reste, décidée, ou à peu près, à tenter.

Pourquoi ne pas ménager au public l'occasion de profiter d'avantages qui ont été jusqu'à présent, monopolisés par les courtiers et les banquiers ?

Nous allions oublier la *hausse* qui ne manquerait pas de se produire, au cas où les banques d'épargnes ou le gouvernement abaisseraient le taux des intérêts, et dont le *porteur de bons* bénéficierait.

Nous croyons avoir montré les avantages financiers que la petite épargne retirera des emprunts populaires.

Il reste à en régler les détails d'application.

Le comité recommande donc :

1o Une émission de *bons au porteur* de la valeur au pair de \$10, \$20, \$50, \$100 et au-delà portant intérêt au taux uniforme de 4 p. c. ;

2o Que le remboursement de ces bons soit fait au pair, et sans amortissement ;

3o Que les intérêts ne soient exigibles qu'annuellement ; c'est-à-dire en un seul versement ;

4o Enfin, il suggère que la durée de l'emprunt soit fixée à vingt (20) ans au maximum.

Le comité est aussi d'avis qu'il serait désirable, toujours pour mieux renseigner le public sur les détails de ces placements, de lui donner un délai de six mois, si c'est nécessaire.

Il serait désirable, également, toujours pour favoriser la petite épargne, de limiter à \$500.00, les emprunts individuels.

Ce rapport est adopté à l'unanimité du Conseil, à sa séance du 17 courant.

JOS. HAYNES,  
Secrétaire.

## AVIS

EM. les Membres qui n'ont pu, jusqu'à présent, se rendre à l'invitation de MM. Laprés & Lavergne, sont instamment priés de vouloir bien passer aux ateliers de ces Messieurs d'ici au 15 juillet, au plus tard.

Ces photographies, comme nous avons déjà eu l'occasion de le déclarer, seront réunies en un TABLEAU qui sera exposé à Paris en 1900.

Nous sommes informés qu'on peut se faire photographier depuis 9 hrs. du matin jusqu'à 5 hrs. du soir. En outre, on ne sera pas exposé à attendre inutilement, vu qu'il y a deux cabinets de pose.

LE SECRÉTAIRE.

## NOUVEAU STEAMER

La " Palmer Ship Building & Iron Co. " vient de lancer, pour le compte de la " Manchester Line Ltd. " un *cargo-boat* de 14500 tonnes de déplacement.

Ce vaisseau qui est destiné au service du Canada, est aménagé pour le transport des marchandises et des bestiaux.

Il a été construit de manière à passer sous les ponts, viaducs, aqueducs, etc., du canal de pénétration de Manchester, à cet effet les cheminées et la mâture sont *télescopiques*.

La carène a 467 pieds de longueur, 52 pieds de largeur et 39 pieds de profondeur.

Le machine qui commande l'hélice est du modèle *triple-expansion* ; les cylindres ont 30", 50" et 82½" de diamètre et 54" de course.

C'est, jusqu'à présent le plus gros vaisseau qui ait pénétré dans ce canal maritime.

J. H.

## LE PORT D'ACCÈS DE NEW-YORK

On vient d'accorder l'entreprise d'une partie du *creusement* du *East Channel* du port d'accès de New-York.

La profondeur de ce chenal, dont la largeur au plan d'eau sera de 2,000 pieds, va être portée de 16 pieds qu'elle est actuellement, à 40 pieds, qui est la profondeur normale.

Ce travail va donner un cube de déblai évalué à 40,000,000 de yds., cubes qui devront être transportés à 8 milles de distance en mer.

La soumission acceptée évalue le coût de ce travail à 9 cts. par yrd. cube, tout compris ; il est juste de dire cependant, qu'on a affaire à une couche, presque uniforme, de sable et de limon. Le travail ne peut se faire dans ces conditions de bons marché qu'au moyen d'un matériel d'une puissance bien supérieure à celui que nous utilisons actuellement dans notre port, où le coût moyen de l'unité (yrd. cube) déclaré par le rapport de la Commission du Havre (1898) est de 13c.

## AVIS

La Rédaction attire l'attention de Messieurs les membres de la Chambre de Commerce sur le " Cours des valeurs " (Stocks) inscrites aux différentes Bourses de Montréal.

On trouvera donc, au siège de la Chambre, 83 rue Saint-Jacques, où ils sont à la disposition de Messieurs les membres, les Bulletins que les maisons : L. J. Forget & Cie, Bartlett, Frazier & Co et J. B. Picken & Co (courtiers en mines), ont l'amabilité de nous fournir.

## LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE

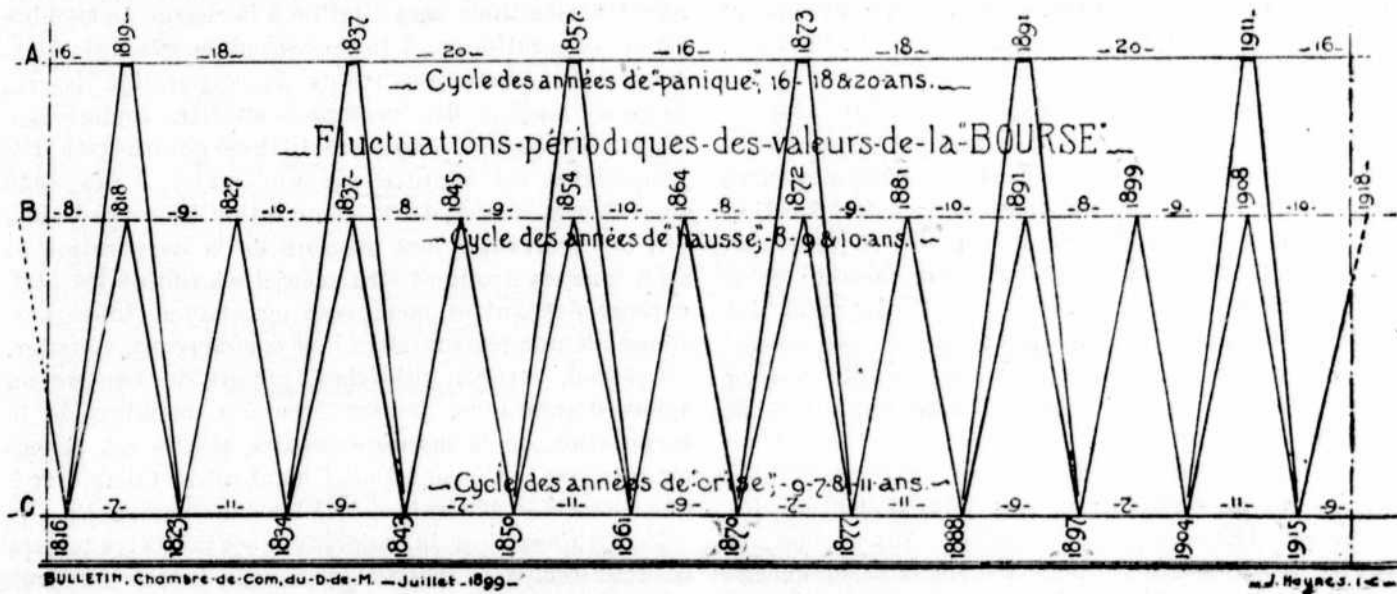
Nous croyons intéresser nos lecteurs en leur présentant le *Tableau Graphique* suivant, que nous empruntons au "Rapport Annuel de la Chambre de Commerce de St-Paul, Minn.", pour l'année 1898.

Ce diagramme représente les "points saillants" des fluctuations de l'ensemble des valeurs de la Bourse américaine depuis 1816 jusqu'à 1916, voir ligne A.

Les cycles de ces variations périodiques sont indiqués sur le diagramme. Ainsi, le cycle des paniques

est : 16, — 18 et 20 ans ; celui des crises monétaires est : 9, — 7 et 11 ans, et enfin, celui de la hausse est : 8, — 9 et 10 ans.

Si maintenant on consulte ce tableau, on constate, par exemple, que la dernière panique a sévi en 1891, et que la prochaine se produira en 1911. — Qu'à l'heure qu'il est le marché est à la hausse, état de choses qui ne se répètera qu'en 1908, etc., etc. On voit que ce diagramme est d'une lecture extrêmement facile.



Les économistes avaient bien, dès l'origine des observations, constaté le retour, dans un certain ordre, des hausses, des paniques et des crises ; mais il appartenait à la statistique, le principal auxiliaire de la Sociologie de tirer de ces faits épars, des lois bien définies, que la graphique a rendu tangibles, pour ainsi dire, pour tout le monde, en leur donnant une *physionomie*, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Nous n'avons pas la prétention de faire accepter les indications contenues dans ce diagramme, comme rigoureuses. Aussi, n'est-ce pas à la statistique qu'il faut s'en prendre s'il n'en est pas ainsi, mais bien plutôt à notre connaissance imparfaite de l'influence incontestable des circonstances de milieu sur l'inter-

prétation qu'il convient de donner à ses indications.

C'est très certainement une fausse interprétation de ce langage qui a conduit BEACONSFIELD à dire quelque part—*"Statistics are the worst form of lies, because they give only a part of the truth, and consequently are plausible and misleading."*

L'abus d'une chose ne prouve pas qu'elle soit mauvaise. Aussi, quoiqu'il en soit des opinions individuelles, nous sommes convaincus que cette question pleine d'actualité, ne manquera pas, comme nous le disions au début, d'intéresser et d'instruire nos lecteurs, ce qui est l'un des objectifs des fondateurs de ce BULLETIN.

J. H.

## LES CALES-SÈCHES

Le Sénat américain vient de modifier l'amendement qu'il avait adopté au sujet des cales-sèches—*Dry-Docks*—qui ont, s'il faut en croire les dépêches, le don de passionner les esprits des deux côtés de la frontière.

Cette modification à l'amendement, que les jour-

naux américains qualifient de *compromise*, autorise la construction de (4) quatre cales sèches, une en maçonnerie et trois en charpente.

Le *Naval Appropriation Bill* suggérait que quatre (4) cales-sèches soient construites sans indiquer le mode de construction.

Le Sénat avait alors décidé d'imposer la maçonnerie ; c'est que le *compromise* vient de rectifier (1)

J. H.

## STATUTS FÉDÉRAUX

ACTE CONCERNANT LA CONSTITUTION DES CHAMBRES DE COMMERCE (48 VICT., CHAP. 30, 1886).

(Suite.)

“ Je jure de remplir fidèlement mes devoirs comme  
 “ ..... de la Chambre de..... et, dans  
 “ toutes matières se rattachant à l'accomplissement  
 “ de ces devoirs, de faire toutes choses, et ces choses  
 “ seulement, qu'en conscience je croirai propres à  
 “ atteindre le but pour lequel la dite Chambre de  
 “ Commerce a été constituée, suivant son vrai sens et  
 “ intention. Ainsi Dieu me soit en aide.”—37 Vict.,  
 ch. 51, art. 7.

10. Advenant le décès, la résignation ou son absence des assemblées du Conseil de quelque membre du Conseil pendant six mois consécutifs, le Conseil pourra élire, à toute assemblée, un membre de la Corporation pour être membre du Conseil à la place de celui qui sera ainsi décédé, aura résigné ou sera absent; et ce nouveau membre sera ainsi élu à la majorité des membres du Conseil présents à aucune de ses assemblées, s'il y a quorum; et le membre ainsi élu restera en charge jusqu'à la prochaine élection annuelle. — 37 Vict., ch. 51, art. 8.

11. A toute assemblée annuelle ou autre assemblée générale de la corporation, soit pour l'élection des membres du Conseil ou pour quelque autre objet, la majorité des mem. res présents pourra faire et exécuter toute chose que le présent acte prescrit ou que les statuts de la corporation prescriront de faire à cette assemblée générale. — 37 Vict., ch. 51, art. 9.

12. Tout membre de la corporation qui voudra s'en retirer ou cesser d'en faire partie pourra le faire en tout temps, en donnant par écrit au Secrétaire dix jours d'avis de son intention et en acquittant toute dette légitime qui, lors de l'avis, existera contre lui dans les livres de la corporation. — 37 Vict., ch. 51, art. 10.

13. La majorité des membres de la corporation présents à une assemblée générale pourra faire et établir des statuts, règles et règlements et les révoquer, changer et amender de temps à autre, pour la direction de la corporation, réglant l'admission et les souscriptions des membres, et pour l'imposition d'amendes, l'expulsion ou la résignation des membres, la conduite de son Conseil, ses officiers et ses affaires, et pour la gouverne du Conseil d'arbitrage ci-dessous mentionné, et pour fixer la date et le lieu des réunions régulières du Conseil, et tous autres règlements conformes au présent acte ou aux lois du Canada.

2. Ces règlements lieront tous les membres de la corporation, ses officiers et employés, et toutes autres

personnes quelconques qui seront légalement sous son contrôle.

3. Aucun règlement ne sera fait par la corporation, excepté de la manière susdite, à moins qu'un membre n'en ait donné avis par motion, secondé par un autre membre, à une assemblée précédente, et que cet avis n'ait été dûment inscrit dans les registres de la corporation comme procès verbal de la corporation.—37 Vic., ch. 51, art 11.

14. Toute personne domiciliée dans le district, étant alors ou ayant été marchand, courtier, commerçant, industriel, artisan, fabricant, gérant de banque ou agent d'assurance, sera éligible à la charge de membre de la corporation, et à toute assemblée générale de la corporation, tout membre de la corporation pourra proposer aucune des personnes susdites comme candidat à la charge de membre de la corporation, et si la proposition est adoptée par une majorité des deux tiers des membres de la corporation alors présents, elle deviendra dès lors membre de la corporation et aura tous les droits et sera assujétie à toutes les obligations des autres membres; néanmoins, toute personne n'étant pas marchand ou commerçant, courtier, industriel, artisan, fabricant, gérant de banque ou agent d'assurance, pourra être élu membre de la corporation en la manière susdite, si elle est recommandée par le Conseil de la Chambre de Commerce à une assemblée générale.—37 Vict., ch. 51, art. 12.

15. Le Conseil ou la majorité de ses membres pourra en tout temps convoquer, par avis inséré un jour auparavant dans un ou plusieurs journaux publiés dans le district, ou par circulaire signée par le Secrétaire de la corporation, adressée à chacun des membres et envoyée par la malle un jour auparavant, une assemblée générale de la corporation pour aucune des fins du présent acte.—37 Vict., ch. 51, art. 13.

16. Le Conseil pourra de temps à autre tenir des assemblées et les ajourner quand il sera nécessaire, et traiter à ces assemblées des affaires qui lui sont assignées par le présent acte ou par tout statut de la corporation; et ces assemblées du Conseil seront convoquées par le Secrétaire, à la demande du Président ou sur réquisition de deux membres du Conseil.

2. Le Conseil aura, outre les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par le présent acte, les pouvoirs qui lui seront accordés par tout statut de la corporation, si ce n'est le pouvoir de faire ou changer quelque règlement ou d'admettre quelque membre, ce qui se fera seulement de la manière prescrite par le présent acte.

3. Cinq membres ou plus du Conseil, légalement assemblés, formeront un quorum, dont la majorité pourra faire tout ce qui sera de la compétence du Conseil.

(A suivre.)